



INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences

23, quai de Conti
75006 Paris

COMITE DE DÉFENSE
DES HOMMES DE SCIENCE
(CODHOS)

RAPPORT ANNUEL 2005

Mise à jour : janvier 2006

Présentation du Comité de Défense des Hommes de Science (CODHOS)

Presque tous les gouvernements ont signé un ou plusieurs textes instituant des règles internationales de protection des droits de l'homme. Le plus connu de ces documents est la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclamée par les Nations Unies en 1948. Cependant, nombreux sont les gouvernements qui, bien qu'ayant ratifié ces accords, en violent régulièrement les dispositions. Les violations les plus fréquentes concernent le respect de l'intégrité physique et mentale de la personne humaine (torture, conditions de détention dégradantes, absence de soins médicaux), le droit à la liberté d'expression et d'opinion, l'application des règles de procédure judiciaire (détention arbitraire, absence de communication avec un avocat).

En mai 1978, l'Académie des Sciences a décidé de s'intéresser aux violations des droits de l'homme dont sont victimes, à travers le monde, des hommes de science (y compris médecins, chercheurs en sciences humaines, ingénieurs, étudiants...). Elle a ainsi créé en son sein le Comité de Défense des Hommes de Science. Ce comité comprend 30 membres et est dirigé par un Président, François Jacob, et un Secrétaire Général Claude Cohen-Tannoudji.

Le CODHOS se réunit environ une fois par mois pour traiter des cas individuels dont il a connaissance et assurer un suivi des cas étudiés précédemment. Il travaille en liaison avec des Académies étrangères, surtout la National Academy of Sciences des Etats-Unis, avec le Ministère des Affaires étrangères, et parfois avec la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme et Amnesty International. L'intervention consiste le plus souvent à écrire aux autorités du pays concerné (gouvernement, ambassadeurs à l'étranger, homologues en France) pour obtenir des éclaircissements sur le cas, la libération du prisonnier si les éléments prouvent que la détention est abusive, l'amélioration de ses conditions de détention et la reprise de son activité professionnelle. Le CODHOS fait état des cas des scientifiques pour lequel il est intervenu dans un rapport adressé chaque année à l'Académie des Sciences, aux Secrétaires perpétuels des autres Académies de l'Institut de France, et de façon générale aux responsables des organismes qui ont travaillé en collaboration avec lui.

Comme toujours, en matière de droits de l'homme, l'impact des actions menées par le CODHOS est difficile à mesurer. Cependant, les réactions des diverses autorités et les améliorations constatées dans certains cas prouvent que le Comité ne travaille pas en vain. En 2005, le CODHOS a ainsi été heureux d'apprendre les libérations du Docteur Nguyen Dan Que, endocrinologue vietnamien, du Docteur Yang Yanyong, chirurgien chinois, du Docteur Khin Zaw Win, dentiste birman, du Docteur Abd al-Aziz al-Khayyir et du Docteur Haythem Muhammed Yasin al-Hamwi, médecins syriens, Mu'atez Muhammed Zuheyr Murad, ingénieur syrien, la libération conditionnelle du Professeur Yuri Bandazhevsky, physicien biélorusse.

Présentation du Réseau International des Droits de l'Homme des Académies et des Sociétés Savantes

En mai 1993, à l'initiative de la National Academy of Sciences, a été créé le Réseau International des Droits de l'Homme des Académies et des Sociétés Savantes. Le CODHOS en fait partie.

Les objectifs de ce Réseau sont :

- promouvoir le respect et la protection des droits de l'homme ;
- alerter les gouvernements des violations des droits de l'homme éventuellement commises sur leur territoire;
- aider les scientifiques qui, de par le monde, sont persécutés et injustement détenus pour avoir exercé, sans violence, les droits garantis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- soutenir l'indépendance d'Académies sœurs dans le monde entier.

Le Réseau est administré par :

- un Directeur Exécutif, Carol Corillon, qui dirige également le Comité des Droits de l'Homme de la National Academy of Sciences ;
- un Comité Exécutif composé d'une part des membres fondateurs François Jacob (France), Pieter Van Dijk (Pays-Bas), Torsten Wiesel (États-Unis), et d'autres part de membres invités à rejoindre le Comité par la suite Arjuna Aluwihare (Sri Lanka), Claude Cohen-Tannoudji (France), John Polanyi (Canada), Edoardo Vesentini (Italie).

Les institutions membres du Réseau agissent de manière autonome et discrétionnaire, mais sont invitées à communiquer à son secrétariat leurs actions et les résultats obtenus. Elles interviennent, dans les cas portés à leur attention par le Réseau, au moyen de lettres de protestation adressées aux autorités du pays concerné, et par la présence d'observateurs lors des procès des scientifiques mis en accusation.

Les Comités des Droits de l'Homme des différentes Académies se réunissent tous les deux ans pour mieux coordonner leurs actions. Ainsi, en mai 2005, après l'Académie Royale Néerlandaise des Arts et des Sciences, l'Académie Nationale Italienne, l'Académie Royale Suédoise, l'Académie des Sciences de l'Institut de France et l'Académie Suisse, la réunion a été accueillie par la Royal Society de Londres. La prochaine rencontre, prévue pour 2007, pourrait avoir lieu au Sri Lanka.

Composition du CODHOS

Président : François JACOB
Secrétaire Général : Claude COHEN-TANNOUDJI

Etienne Emile BAULIEU
Jean BERNARD
Guy BLAUDIN DE THE
Jean-Michel BONY
Edouard BREZIN
Henri CARTAN
Georges COHEN
François CUZIN
Henri DURANTON
Pierre ENCRENAZ
Maurice GOLDMAN
Zdenek JOHAN
Henri KORN
Guy LAVAL
Pierre LELONG
Claude LEVI
Dominique MEYER
Philippe MEYER
Yves MEYER
Guy OURISSON
Jean-Claude PECKER
Christine PETIT
Bernard PICINBONO
Yves QUERE
Evry SCHATZMAN
Piotr SLONIMSKI
Gérard TOULOUSE
Alain-Jacques VALLERON

Responsable administratif : Delphine TARRETE

Interventions du CODHOS en 2005

- **Professeur Yuri Bandazhevsky**, *physicien biélorusse*
- **Kristiana Malinova Valcheva**, *infirmière bulgare*
- **Nasya Stojcheva Nenova**, *infirmière bulgare*
- **Valentina Manolova Siropulo**, *infirmière bulgare*
- **Valya Georgieva Cherveniyashka**, *infirmière bulgare*
- **Snezhanka Ivanova Dimitrova**, *infirmière bulgare*
- **Docteur Jiang Yanyong**, *chirurgien chinois*
- **Francisco Pastor Chaviano Gonzalez**, *mathématicien cubain*
- **Docteur Oscar Elias Biscet Gonzalez**, *médecin cubain*
- **Docteur Marcelo Cano Rodriguez**, *médecin cubain*
- **Docteur Luis Milan Fernandez**, *médecin cubain*
- **Docteur Ricardo Silva Gual**, *médecin cubain*
- **Docteur Orlando Fundora Alvarez**, *chirurgien cubain*
- **Docteur Jose Luis Garcia Paneque**, *chirurgien cubain*
- **Monsieur Hector Fernando Maseda Gutierrez**, *ingénieur cubain*
- **Monsieur Arnaldo Ramos Lauzarique**, *économiste cubain*
- **Professeur Mesfin Woldemariam**, *géographe éthiopien*
- **Docteur Berhanu Nega**, *économiste éthiopien*
- **Fredy Peccerelli**, *médecin légiste guatémaltèque*
- **Omar Giron de Leon**, *médecin légiste guatémaltèque*
- **Docteur Khin Zaw Win**, *dentiste du Myanmar*
- **Docteur Than Nyein**, *médecin du Myanmar*
- **Docteur May Win Myint**, *médecin du Myanmar*
- **Docteur Ashraf Ahmad Jum'a**, *médecin palestinien*
- **Docteur Abd al-Aziz al-Khayyir**, *médecin syrien*
- **Docteur Haythem Muhammed Yasin al-Hamwi**, *médecin syrien*

- **Mu'atez Muhammed Zuheyr Murad**, *ingénieur syrien*
- **Docteur Walid al-Bunni**, *médecin syrien*
- **Aref Dalila**, *économiste syrien*
- **Fawwaz Tello**, *ingénieursyrien*
- **Docteur Nguyen Dan Que**, *endocrinologue vietnamien*

BIELORUSSIE

Professeur Yuri Bandazhevsky, *physicien*

Le Professeur Yuri Bandazhevsky est un scientifique connu dans le monde entier pour la qualité de son travail sur les effets de l'exposition aux radiations, et notamment les effets de l'accident de Tchernobyl en Russie et Biélorussie. Il a fondé l'Institut médical étatique Gomel, qu'il a dirigé jusqu'à son arrestation en 1999.

Arrêté le 13 juillet 1999 pour corruption dans l'exercice de ses fonctions à l'Institut Gomel, le Professeur Yuri Bandazhevsky a été condamné à huit ans d'emprisonnement le 18 juin 2001. Le procès a été jugé inéquitable par les observateurs internationaux qui y ont assisté, et aucune preuve, hormis une déclaration du vice directeur de l'Institut Gomel qui s'est rétracté par la suite, n'a permis de démontrer la culpabilité du Professeur Yuri Bandazhevsky.

Peu de temps avant son arrestation, le Professeur Yuri Bandazhevsky avait rédigé un rapport scientifique qui contredisait les conclusions des recherches conduites par le Ministère de la Santé biélorusse et l'Institut de Recherche Clinique pour la Médecine de la Radiation.

En octobre 2001, le CODHOS, l'Académie des Sciences de Paris, les associations « Enfants de Tchernobyl Belarus », Euroscience, Amnesty International, et la Société Française de Physique sont intervenus auprès des autorités biélorusses pour demander que le Professeur Yuri Bandazhevsky soit libéré et que, dans cette attente, il reçoive les soins médicaux nécessités par son état de santé.

Courant 2002, une action a été introduite auprès de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies et la Fédération Internationale des Liges des Droits de l'Homme a formulé un recours auprès du Groupe de Travail de l'ONU sur la Détention Arbitraire.

En septembre 2002, le Professeur Yuri Bandazhevsky ayant été sujet à de graves troubles du comportement et son épouse ayant craint que des drogues et psychotropes lui aient été administrés en prison, le CODHOS est une nouvelle fois intervenu auprès des autorités biélorusses.

Début octobre 2002, le CODHOS a pris l'initiative d'adresser une lettre au Président de l'Académie des Sciences de Biélorussie, Mikhail V. Myasnikovich, pour attirer son attention sur la situation du Professeur Yuri Bandazhevsky.

Le 23 janvier 2003, Amnesty International a organisé une conférence de presse à dimension européenne pour rendre public le cas du Professeur Yuri Bandajevsky. À cette occasion et à la demande du Comité Bandajevsky de Grenoble, le CODHOS a rédigé un communiqué qui a été diffusé aux journalistes présents.

En octobre 2003, lors d'une conférence donnée à l'Académie biélorusse, l'Ambassadeur de France en Biélorussie et Yves Quéré ont insisté sur la gravité de cette affaire. Simple coïncidence ou non, le lendemain de cette conférence, l'épouse du Professeur Yuri Bandazhevsky a reçu l'autorisation de lui rendre visite et de lui apporter de la nourriture tous les jours ouvrables au lieu des quelques jours par an permis antérieurement.

Le 07 novembre 2003, le CODHOS a adressé nouvelle lettre de protestation aux autorités biélorusses.

En janvier 2004, le Professeur Yuri Bandazhevsky a signé une demande de relégation et a accepté d'être affecté dans un camp de travail du district de Vetka, territoire qui est éloigné de sa famille, contaminé par la radioactivité et où l'establishment local lui est hostile.

Le 21 février 2005, le CODHOS a appris par le Comité Bandazhevsky de Grenoble que le Professeur Yuri Bandazhevsky aurait dû bénéficier d'une mise en liberté conditionnelle à partir du 06 janvier 2005, mais que celle-ci lui avait été refusée au motif qu'il n'a jamais accepté de reconnaître sa culpabilité, qu'il n'a pas remboursé " le dommage " de 35.483.819 roubles qui lui a été imputé et surtout qu'il n'a pas achevé son temps de relégation. François Jacob a donc de nouveau écrit au gouvernement biélorusse pour demander sa libération.

Le 05 août 2005, le CODHOS a été heureux d'apprendre que le Professeur Yuri Bandazhevsky avait été libéré de façon conditionnelle après avoir accompli la moitié de sa peine, et qu'il avait pu regagner son domicile. Bien que devant rester pendant 5 années sous le contrôle des autorités biélorusses, il a été autorisé à reprendre des activités scientifiques.

Le Professeur Yuri Bandazhevsky devrait être libre sans condition en janvier 2006, suite au versement par la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la Radioactivité) d'une amende de 35 millions de roubles (13800 Euros). La Commission des droits de l'homme de la Société Française de Physique et le CODHOS ont adressé une participation financière à la CRIIRAD pour contribuer au remboursement de cette amende. La CRIIRAD a par ailleurs entrepris d'aider le Professeur Yuri Bandazhevsky à construire un laboratoire de recherche en Biélorussie.

CHINE

Docteur Jiang Yanyong, *chirurgien*

Le Docteur Jiang Yanyong, chirurgien âgé de 72 ans, a été arrêté et mis en détention le 1er juin 2004 dans un lieu tenu secret, sans avoir eu connaissance des charges retenues à son encontre, et sans avoir pu s'entretenir avec un avocat.

Avant d'être arrêté, le Docteur Jiang Yanyong avait écrit deux lettres qui ont probablement été à l'origine de ces ennuis :

- Dans une première lettre publiée dans le journal « Times », le Docteur Jiang Yanyong a dénoncé la minimisation par le gouvernement chinois de la gravité de l'épidémie du SRAS en 2003. Suite à cette publication, le gouvernement chinois a renvoyé le Ministre de la Santé et le Maire de Peking. Il a aussi été contraint de fournir davantage de renseignements sur l'étendue de l'épidémie et de lancer des actions de sensibilisation auprès de la population.
- Dans une seconde lettre, le Docteur Jiang Yanyong a rappelé aux autorités chinoises que l'assaut militaire dirigé contre les civils sur la place Tiananmen le 04 juin 1989 n'avait pas été oublié avec le temps, et que les sentiments de désarroi et de colère de la population étaient sans cesse croissants. Le Docteur Jiang Yanyong a également fait un récit poignant de ce qu'il a vu le jour du massacre aux urgences d'un hôpital de Peking dont il dirigeait le service de chirurgie.

Au début du mois de juillet 2004, le Réseau International et François Jacob ont adressé des lettres de protestation aux autorités chinoises.

Le 19 juillet 2004, le Docteur Jiang Yanyong a été libéré après avoir été détenu de façon arbitraire pendant 45 jours. Cependant, il a été placé sous surveillance permanente et interdiction lui a été faite de quitter son domicile sans autorisation.

Le 22 mars 2005, le Réseau International a appris que le Docteur Jiang Yanyong était désormais totalement libre.

CUBA

Francisco Pastor Chaviano Gonzalez, *mathématicien*

Francisco Pastor Chaviano Gonzalez a été arrêté le 07 mai 1994, trois mois après avoir adressé au Président Fidel Castro une lettre dans laquelle il réclamait la libération de prisonniers politiques. Il a été condamné en avril 1995 à une peine de quinze ans d'emprisonnement pour révélation de secrets d'État et falsification de documents. Cependant, ses fonctions de Président du Conseil National pour les Droits de l'Homme constituent probablement le véritable motif de cette condamnation.

Les conditions dans lesquelles le procès s'est déroulé ont violé les règles de droit international en matière de procédure : interdiction faite aux journalistes étrangers, diplomates ou témoins de la défense de prendre connaissance des témoignages déposés contre l'accusé ; audience non publique ; incompétence du tribunal militaire ; interdiction faite au prévenu d'avoir accès aux documents servant de base à son arrestation.

Le caractère injustifié de la condamnation de Francisco Pastor Chaviano Gonzales et la violation des règles internationales ont conduit le CODHOS à intervenir à plusieurs reprises en sa faveur auprès des autorités cubaines.

Amnesty International reconnaît Francisco Pastor Chaviano Gonzalez comme « prisonnier de conscience ».

Docteur Oscar Elias Biscet Gonzalez, Docteur Marcelo Cano Rodriguez, Docteur Orlando Fundora Alvarez, Docteur José Luis Garcia Paneque, Docteur Luis Silva Gual, Arnaldo Ramos Lauzarique, Hector Maseda Gutierrez

Le 24 octobre 2003, le Réseau International a informé le CODHOS de la situation très difficile de huit scientifiques cubains (six médecins, un économiste et un ingénieur) mis en détention en avril 2003. Ils font partie des 75 dissidents arrêtés par le gouvernement cubain au mois de mars 2003.

Ces scientifiques ont été accusés d'avoir reçu des fonds du gouvernement américain et de collaborer avec des diplomates américains. Leur procès ont eu lieu peu de temps après leur arrestation, sans que les règles de procédure du droit international ne soient appliquées, et ils ont été condamnés à des peines allant de 10 à 25 ans d'emprisonnement.

En mai et novembre 2003, en mars 2005, considérant qu'ils n'ont fait qu'exercer pacifiquement leurs droits fondamentaux que sont les libertés d'opinion, d'expression et d'association, telles que définies dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le CODHOS est intervenu auprès des autorités cubaines pour demander qu'ils soient libérés et que, dans cette attente, ils bénéficient de conditions de détention conformes aux règles des Nations Unies sur le traitement des prisonniers.

Le Docteur Oscar Elias Biscet Gonzalez, médecin âgé de 41 ans, est Président de « The Lawton Foundation For Human Rights », et est le fondateur d'un groupe de discussion appelé "Friends of Human Rights" permettant à ses membres de se réunir pour parler des droits de l'homme. Le Docteur Biscet a été condamné une première fois à trois ans d'emprisonnement le 25 février 2000 pour « insultes envers le symbole de la patrie », « désordre public » et « incitation à la commission de crimes », et a été libéré le 31 octobre 2002. Il a été arrêté une seconde fois le 06 décembre 2002. La police a arrêté plusieurs membres du groupe de discussion au moment où ils s'apprêtaient à tenir une réunion. Si la plupart de ces personnes ont été libérées, le Docteur Biscet a quant à lui été transféré à la prison de Combinado Del Este. Accusé de « conduite de nature à troubler l'ordre public », il a été condamné à une peine de 25 ans d'emprisonnement. Depuis le milieu des années 90, lui et sa famille ont continuellement été harcelés en raison des opinions que le Docteur Biscet exprime publiquement et pacifiquement, notamment sur les thèmes de l'avortement et de la libération des prisonniers politiques. En février 1998, il a été renvoyé du " Cuban National Health System" et a été privé de son droit à exercer la médecine. Peu de temps après, sa famille et lui ont été obligés de quitter leur domicile, ont vu leur carte de rationnement confisquée, et ont ainsi été contraints de trouver de l'aide auprès de leurs amis pour obtenir de la nourriture et un hébergement.

Le Docteur Marcelo Cano Rodriguez, médecin âgé de 38 ans, est le fondateur et le coordinateur de la « Cuban Independent Medical Association ». Il est également membre de la Commission Cubaine pour les Droits de l'Homme et la Réconciliation, organisation qui n'est pas reconnue par le gouvernement cubain. Le Docteur Cano a été arrêté le 25 mars 2003, à Las Tunas, à l'Est de Cuba, tandis qu'il se rendait au domicile du Docteur José Luis Garcia, lui-même arrêté quelques semaines auparavant. L'après-midi de son arrestation une douzaine d'agents de la sécurité de l'Etat ont fouillé son domicile et confisqué des médicaments. Lors du procès, les charges retenues contre lui ont concerné son travail pour la Commission des Droits de l'Homme, et particulièrement les visites organisées par cette commission pour distribuer des médicaments aux prisonniers et à leurs familles. Le Docteur Cano a été accusé « d'activités prosélitiques dans le domaine de la santé » et a été condamné à une peine de 18 ans d'emprisonnement. Il est actuellement détenu à la prison de Ciego de Avila.

Le Docteur Orlando Fundora Alvarez, chirurgien âgé de 48 ans, est Président de l'Association des Prisonniers Politiques de la Havane « Pedro Luis Boitel ». Il a vécu près de 10 ans aux Etats-Unis et a été emprisonné pendant 2 ans pour être retourné de façon illégale à Cuba en 1991. Son épouse est une dissidente très active. Ces dernières années, lui et sa famille ont subi un harcèlement fréquent du gouvernement, notamment sous forme de courtes périodes de mise en détention, interrogatoires et attaques violentes dirigées contre son domicile. Le Docteur Fundora a été arrêté en mars 2003. Son procès a eu lieu le 07 avril 2003 et il a été condamné à une peine de 18 ans d'emprisonnement. Il est actuellement détenu à la prison Combinado del Este de Guanabacoa. Depuis sa mise en détention, son état de santé est

préoccupant. Le Docteur Fundora souffrirait d'un infarctus du myocarde, d'hypertension et d'un ulcère à l'estomac.

Le **Docteur José Luis Garcia Paneque**, chirurgien âgé de 38 ans, est diplômé de l'Ecole de Médecine de l'Université de Camagüey. Il est Président de la « Cuban Independent Medical Association » et dirige les agences de presse indépendantes « Libertad » et « Manuel Marquez Sterling Journalists Society ». Déjà arrêté et mis en détention avec d'autres journalistes pour une courte période en 2002, le Docteur Garcia a de nouveau été arrêté le 18 mars 2003, à Las Tunas. Du matériel médical et des correspondances ont été confisqués à son domicile. Son procès a eu lieu le 04 avril 2003. Il a été condamné à une peine de 24 ans d'emprisonnement. D'abord mis en détention à la prison « Guamajal de Pre » de Villa Clara, située à 500 kilomètres de son domicile, il a été transféré le 17 mai 2003 à la prison « El Tipico » de Las Tunas. En prison, son état de santé s'est profondément détérioré. Il souffre de graves problèmes psychologiques, d'asthme, de troubles gastro-intestinaux et a perdu beaucoup de poids. Il a été transféré depuis un an dans une zone spéciale de l'infirmierie de la prison, mais ne reçoit pas les soins médicaux appropriés. L'épouse du Docteur Garcia, qui est avocate, aurait reçu une interdiction d'exercer sa profession pour avoir collaboré avec la « Cuban Independent Medical Association » présidée par son mari. La famille du Docteur Garcia serait donc contrainte de faire appel à des amis pour survivre.

Le **Docteur Luis Milan Fernandez**, médecin âgé de 33 ans, est membre de la « Cuban Independent Medical Association ». En juin 2001, lui et son épouse ont apposé leurs signatures sur un document intitulé « 2001 Manifesto » ayant trait à l'élaboration d'une nouvelle constitution proclamant : les droits et les libertés de tous les Cubains, l'indépendance de la nation, une ouverture de l'économie pour permettre la création de petites et moyennes entreprises, l'accès gratuit à l'éducation et aux soins médicaux, une amnistie générale pour les prisonniers politiques. Le Docteur Milan a été arrêté début avril 2003 et a été condamné à une peine de 13 ans d'emprisonnement. Il est détenu à la prison de Ciego de Avila.

Le **Docteur Ricardo Silva Gual** est un jeune médecin membre du « Christian Liberation Movement » et du « Citizen's Promotion Committee of the Varela Project ». Avant d'être arrêté le 18 mars 2003, il a subi de nombreuses formes de harcèlement de la part des agents du gouvernement cubain. Il est actuellement détenu à la prison de Guantanamo où il purge une peine de 10 ans d'emprisonnement.

Arnaldo Ramos Lauzarique, économiste âgé de 61 ans, est membre du « Cuban Institute for Independent Economists » et membre de la « Assembly to Promote Civil Society ». Arrêté en mars 2003, il a été condamné à 18 ans d'emprisonnement et est détenu à la prison de Holgun.

Hector Fernando Maseda Gutierrez est ingénieur en physique nucléaire et est âgé de 60 ans. Il a travaillé pendant plus de 20 ans pour de nombreuses entités gouvernementales à Cuba. Depuis son implication dans des activités dissidentes en 1999, il a écrit de nombreux articles sur l'histoire, l'économie et la culture de Cuba. Il est membre du « Decorum Work Group », et est aussi vice-président du « Liberal Constitutional Party ». Hector Fernando Maseda subit depuis plusieurs années un harcèlement de la part des agents du gouvernement du fait de ses activités. Il a déjà été mis en détention une première fois en septembre 1997. Il a de nouveau été arrêté à son domicile le 18 mars 2003. Plusieurs de ses écrits, une machine à écrire, un fax et plusieurs livres ont été confisqués par les agents de l'Etat. Son procès a eu lieu le 03 avril 2003 et il a été condamné à une peine de 20 ans d'emprisonnement. Il a notamment été accusé d'avoir écrit une lettre à des investisseurs étrangers en 1998 pour les

informer de la situation économique de Cuba. Il est détenu à la prison « La Pendiente » de Villa Clara.

ETHIOPIE

Professeur Mesfin Woldemariam, *géographe*
Docteur Berhanu Nega, *économiste*

Le 27 décembre dernier, le Réseau International a de nouveau lancé un appel en faveur de deux scientifiques éthiopiens, le Professeur Mesfin Woldemariam et le Docteur Berhanu Nega.

Le Professeur Mesfin Woldemariam, géographe, est un fervent défenseur des droits de l'homme. Il a fondé « The Ethiopian Human Rights Council ». Le Docteur Berhanu Nega, économiste, est professeur à l'Université d'Addis Ababa et dirige « The Ethiopian Economic Policy Research Institute ». Il fait également partie du comité exécutif du parti de l'opposition « the Coalition for Unity and Democracy » (CDU).

En mai 2005, le parti du Premier Ministre Meles Zenawi a été déclaré vainqueur des élections générales en Ethiopie, bien que le CDU ait remporté plus de 100 des 547 sièges parlementaires. Les résultats des élections ont été vivement contestés dans le pays. Dans un rapport, des observateurs européens ont dénoncé des irrégularités et affirmé que les élections ne s'étaient pas déroulées dans des conditions conformes aux règles internationales impliquant des élections libres, justes et transparentes.

Le CDU a organisé en signe de protestation une série de manifestations qui se sont achevées par 5 jours de grève générale. Le 08 juin 2005, des tirs de soldats ont tué 42 manifestants. Des centaines de personnes soutenant le CDU ont été arrêtées, avant d'être libérées quelques semaines plus tard. En octobre 2005, les nouveaux membres élus appartenant au CDU ont boycotté les séances du Parlement éthiopien. C'est suite à ces événements que le Professeur Mesfin Woldemariam, le Docteur Berhanu Nega et 5 autres leaders du CDU ont été mis en détention le 1^{er} novembre.

Mi-octobre, le Parlement Européen a averti le gouvernement éthiopien qu'il cesserait de lui verser des aides au développement si celui-ci n'arrêtait pas ses actes de persécution et d'intimidation à l'encontre des membres et supporters des partis politiques de l'opposition. La Commission Européenne et les états de l'Union Européenne sont les plus importants donateurs de l'Ethiopie.

Le CODHOS est intervenu auprès des autorités éthiopiennes en décembre 2005 et janvier 2006 pour demander la libération de ces scientifiques.

GUATEMALA

Fredy Peccerelli, *médecin légiste*
Omar Giron de Leon, *médecin légiste*

Le 12 octobre 2005, le Réseau International a lancé un appel en faveur de deux médecins légistes et leurs familles, Fredy Peccerelli et Omar Giron de Leon, qui reçoivent des menaces de mort depuis plusieurs semaines.

Fredy Peccerelli est le directeur de « the Guatemalan Forensic Anthropology Foundation » et Omar Giron de Leon travaille dans cette fondation. Leur travail consiste à exhumer et analyser les corps des personnes tuées durant la guerre civile du Guatemala. Les médecins légistes ont déjà témoigné lors des procès d'anciens membres du gouvernement accusés de violations des droits de l'homme et ont apporté les preuves scientifiques de leur culpabilité.

« The Historical Clarification Commission » a publié un rapport en 1999 sur « les violations des droits de l'homme et les actes de violence qui ont fait souffrir le peuple guatémaltèque » durant la guerre civile. Dans ce rapport, la Commission énonce que l'exhumation est une étape importante pour aboutir à une réconciliation et recommande au gouvernement de mettre en place un programme d'exhumation, ce qu'il n'a pas fait. C'est donc une organisation non gouvernementale, la « Guatemalan Forensic Anthropology Foundation » qui a entrepris ce travail.

En mars 2002, le Réseau International et « the Inter-American Commission on Human Rights » avaient demandé aux autorités guatémaltèques de mettre en place des mesures pour assurer la protection de ces médecins légistes. Leurs domiciles sont depuis surveillés en permanence. Mais, il faudrait également que les locaux de la Fondation situés à Guatemala City soient mis sous surveillance et que les médecins légistes soient protégés lors de leurs interventions qui ont le plus souvent lieu dans des zones isolées.

Le 21 octobre 2005, le CODHOS est donc intervenu dans ce sens auprès du gouvernement du Guatemala.

LIBYE

Kristiana Malinova Valcheva, Nasya Stojcheva Nenova, Valentina Manolova Siropulo, Valya Georgieva Cherveniyashka, Snezhanka Ivanova Dimitrova, infirmières bulgares
Docteur Ashraf Ahmad Jum'a, médecin palestinien

Le 06 mai 2004, cinq infirmières bulgares et un médecin palestinien ont été condamnés à mort par la Cour criminelle de Benghazi, en Libye. Ils ont été reconnus coupables d'avoir sciemment inoculé le VIH à 426 enfants, dont une cinquantaine sont décédés, lorsqu'ils travaillaient à l'Hôpital Al Fateh de Benghazi.

La procédure pénale a pourtant été vivement critiquée :

- Les preuves utilisées pour justifier la condamnation seraient issues de « confessions » des défendeurs obtenues sous la torture. Huit membres des forces de sécurité, un médecin et un traducteur ont été arrêtés pour avoir commis des actes de torture, mais la Cour criminelle s'est déclarée incompétente pour statuer sur leur cas, et une juridiction de première instance les a reconnus non coupables le 07 juin 2005.
- De plus, la Cour criminelle aurait ignoré les allégations portant sur le manque d'hygiène dans l'hôpital. Le Professeur Luc Montagnier, qui a découvert le VIH et a été désigné par la Fondation Gaddafi pour mener une enquête sur la cause de la contamination dans l'établissement, a mis en avant la thèse de la négligence et du manque d'hygiène plutôt que la thèse d'un acte de malveillance. Il a aussi rappelé que d'autres patients avaient été contaminés avant que ces professionnels de santé intègrent cet hôpital.

Les infirmières et le médecin n'ont jamais cessé de clamer leur innocence depuis le début de l'affaire. Ils ont interjeté appel devant la Cour suprême de Libye de la décision prononcée par la Cour criminelle de Benghazi.

Après plusieurs reports et changements de dates, l'audience en appel a finalement eu lieu le 25 décembre 2005. La Cour suprême a annulé la décision de condamnation à mort et a renvoyé l'affaire devant la Cour pénale de Benghazi. Les cinq infirmières et le médecin vont donc être rejugés par le tribunal de Benghazi qui les avait condamnés en première instance.

Par ailleurs, un fonds de solidarité auquel ont adhéré la Bulgarie, la Libye, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la l'Union Européenne a été créé. Il est destiné à recueillir et distribuer une aide financière et matérielle aux familles des enfants séropositifs, à permettre l'administration de soins médicaux permanents aux patients contaminés par le VIH, et à contribuer à la mise aux normes internationales de l'Hôpital de Benghazi.

Le CODHOS, répondant à des demandes d'intervention du Réseau International, a adressé des lettres de protestation au leader libyen en octobre 2004 et décembre 2004, en mars, septembre et décembre 2005.

MYANMAR

Docteur Khin Zaw Win, dentiste

Le Docteur Khin Zaw Win, âgé de 55 ans, est un activiste prodémocrate qui a longtemps eu des liens étroits avec l'opposition, et notamment avec la Ligue Nationale pour la Démocratie. Il a été arrêté en juillet 1994 et a été condamné en octobre 1994 à une peine de 15 ans d'emprisonnement.

En 1993, le Docteur Khin Zaw Win est allé étudier les sciences politiques à l'université de Singapour où il a fait une thèse sur la situation politique au Myanmar. En 1994, il est revenu au Myanmar pour faire des recherches sur son sujet de thèse et a été arrêté à l'aéroport international de Yangon, tandis qu'il prenait un avion pour Singapour. Il avait alors en sa possession des documents sur les mouvements d'opposition au Myanmar et a été arrêté pour « diffusion ou tentative de diffusion de fausses informations en connaissance de cause », « appartenance ou liens étroits avec une organisation illégale », « possession ou consultation de secrets d'Etat ».

Enfin, le 06 juillet 2005, le Docteur Khin Zaw Win a été libéré de prison après avoir passé 11 ans en détention.

Docteur Than Nyein, médecin

Docteur May Win Myint, médecin

Le Docteur Tahn Nyein, âgée de 67 ans, a dirigé une clinique privée durant plusieurs années. Dans les années 1980, elle a travaillé comme médecin volontaire au Sri Lanka pour les Nations-Unies. En 1990, elle a été élue membre de l'assemblée de la National League for Democracy (NLD). (Lors de ces élections, la NLD a remporté plus de 80% des votes, mais la junte militaire a refusé que le gouvernement change au profit de cette ligue et a fermé nombre de ses bureaux).

Le Docteur May Win Myint, âgé de 55 ans, s'est, à côté de ces activités médicales, beaucoup investi dans les actions de promotion de la démocratie et a été élu membre de l'assemblée de la NLD en 1990.

Le 28 octobre 1997, les Docteurs Than Nyein et May Win Myint se sont rendus à Mayangone pour assister à un meeting de la NLD. C'est après ce meeting qu'ils ont été arrêtés par des officiers, puis condamnés à des peines de 7 ans d'emprisonnement.

Ils auraient dû être libérés en août 2004, mais la durée de leur détention ne cesse d'être prolongée. En février 2005, une prolongation d'un an a été prononcée sur le fondement d'une loi spéciale du Myanmar (the 1975 State Protection Law) qui permet à ses autorités de détenir sans charge et sans procès toute personne qu'elles considèrent dangereuses pour le pays. La notion de « mise en danger du pays » n'étant pas définie, cette loi est utilisée pour mettre en détention de façon arbitraire tous les activistes politiques.

L'état de santé de ces deux médecins est très mauvais. Le Docteur Than Nyein souffre de problèmes à la bile, au foie et à la vessie. Elle a entamé à deux reprises des grèves de la faim pour protester contre la prolongation de sa peine. Elle est par ailleurs détenue dans une prison située à 300 kilomètres de la ville où vit sa famille.

Le 28 juillet 2005 et le 21 octobre 2005, le CODHOS a adressé des lettres au gouvernement du Myanmar pour demander la libération de ces deux médecins.

SYRIE

Docteur Abd al-Aziz al-Khayyir, *médecin*

Docteur Haythem Muhammed Yasin al-Hamwi, *médecin*

Mu'atez Muhammed Zuheyr Murad, *ingénieur*

En novembre 2005, une amnistie du Président syrien a permis la libération du Docteur Abd al-Aziz al-Khayyir, du Docteur Haythem Muhammed Yasin al-Hamwi, et de Mu'atez Muhammed Zuheyr Murad.

Le Docteur al-Khayyir a été détenu dans une prison syrienne pendant plus de 13 ans. Il a été arrêté en 1992 et condamné en 1995 par la Cour suprême pour la sécurité de l'Etat à une peine de 22 ans d'emprisonnement, en raison de ses liens étroits avec le « Party for Communist Action » qui était soupçonné d'avoir des activités terroristes. Les autres partisans du PCA arrêtés en même temps que lui ont été libérés en 2001 suite à une précédente amnistie présidentielle.

Le Docteur al-Hamwi et Mu'atez Muhammed Zuheyr Murad ont été arrêtés à Darya en mai 2003 après avoir participé à une marche silencieuse pour protester contre l'invasion de l'Irak. En avril 2004, un tribunal militaire les a condamnés à des peines de 4 et 3 ans d'emprisonnement pour « tentative de création d'une organisation religieuse, implication dans des activités sociales non autorisées, participation à des cours non autorisés sur la religion ». Tous deux ont subis des actes de tortures en prison.

Docteur Walid al-Bunni, *médecin*

Aref Dalila, *économiste*

Fawwaz Tello, *ingénieur*

En 2000, l'élection du Président Bashir al-Assad a été suivie d'une courte période pendant laquelle un certain degré de liberté d'expression a été autorisé, et de nombreux débats ont été organisés sur les thèmes de la promotion de la démocratie et des libertés fondamentales. Au cours de l'un de ces forums, le Docteur Walid al-Bunni, Fawwaz Tello, et Aref Dalila ont ouvertement parlé de la corruption et des réformes économiques que le gouvernement devrait mettre en œuvre notamment pour promouvoir la démocratie.

Début 2001, les autorités syriennes ont commencé à imposer des restrictions aux organisateurs des débats, au motif que ceux-ci violaient les règles de fonctionnement du gouvernement et du pays. Certains groupes sont passés outre les interdictions et ont malgré tout continué à organiser des conférences. En septembre 2001, le Docteur Walid al-Bunni,

Fawwaz Tello, et Aref Dalila ont été arrêtés avec une dizaine d'autres personnes pour avoir participé à l'une d'entre elles.

En juillet et août 2002, la Cour suprême pour la sécurité de l'Etat a prononcé une peine de 5 ans d'emprisonnement à l'encontre du Docteur Walid al-Bunni et de Fawwaz Tello, et une peine de 10 ans d'emprisonnement à l'encontre de Aref Dalila. Les procès se sont déroulés dans des conditions non conformes aux règles internationales de procédure. Ainsi, les défenseurs n'ont pas été autorisés à interjeter appel de la décision de la Cour.

Ces trois scientifiques sont de fervents défenseurs des droits de l'homme. Le Docteur Walid al-Bunni a fondé « The Syrian Human Rights Society ». Aref Dalila a fondé « The Preparatory Committee of the Civil Society Forum ». Fawwaz Tello est membre du « Forum for Democratic Dialog » et de « The Syrian Human Rights Society ».

VIETNAM

Docteur Nguyen Dan Que, endocrinologue

Le Docteur Nguyen Dan Que est connu dans le monde entier pour son action en faveur de la promotion des droits de l'homme au Vietnam. Son travail a été récompensé par de nombreux prix, tels que « the Raoul Wallenberg Human Rights Award », « the Robert F. Kennedy Memorial Human Rights Award », « the Hellmann-Hammett Award », et il a été nommé à deux reprises par le Congrès américain pour l'obtention du Prix Nobel de la Paix.

Le Docteur Nguyen Dan Que a été arrêté une première fois en 1978 et détenu sans procès pendant 10 ans dans des conditions très difficiles.

En juin 1990, il a de nouveau été arrêté et condamné à une peine de 20 ans d'emprisonnement pour avoir publié un manifeste appelant le peuple vietnamien à soutenir le mouvement « High Tide of Humanism » dont l'objet était la promotion de la démocratie et le respect des droits de l'homme au Vietnam. En août 1998, bénéficiant d'une amnistie présidentielle, il a été libéré.

Après cette deuxième remise en liberté, le gouvernement vietnamien a demandé au Docteur Nguyen Dan Que de quitter le pays. Ayant refusé, il a été placé sous surveillance constante et a reçu une interdiction d'exercer la médecine.

En juin et octobre 1999, le CODHOS est intervenu auprès des autorités vietnamiennes pour demander que le Docteur Nguyen Dan Que recouvre le plein exercice de ses droits et qu'il cesse d'être surveillé.

Le 17 mars 2003, près de cinq années après sa seconde libération, le Docteur Nguyen Dan Que a de nouveau été arrêté par les forces de sécurité de Saigon, tandis qu'il s'apprêtait à se rendre dans un cyber café où il écrivait des messages critiquant l'attitude du gouvernement dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le 24 mars 2003, considérant que le Docteur Nguyen Dan Que n'avait fait qu'exprimer et défendre pacifiquement ses convictions, le CODHOS a demandé aux autorités vietnamiennes d'user de leur influence pour qu'il soit libéré rapidement.

Le 12 septembre 2003, inquiet de n'avoir reçu aucune information récente, le Réseau International a diffusé une nouvelle demande d'intervention. Torsten Wiesel et 11 lauréats du Prix Nobel, dont Claude Cohen-Tannoudji et François Jacob, ont répondu à cet appel en adressant une lettre de protestation aux autorités vietnamiennes et au Secrétaire Général américain Colin Powell.

Suite à ces actions, dans une lettre du 07 octobre 2003, Colin Powell a informé le Réseau International qu'il s'était directement entretenu du cas du Docteur Nguyen Dan Que

avec le Ministre des Affaires Etrangères vietnamien lors d'une rencontre en date du 1^{er} octobre 2003. Colin Powell a aussi précisé que le Secrétariat à la Démocratie, aux Droits de l'Homme et au Travail américain, l'Ambassade des Etats-Unis à Hanoi, ainsi que plusieurs départements de l'administration officielle américaine faisaient régulièrement pression sur les autorités vietnamiennes pour obtenir la libération du Docteur Nguyen Dan Que.

Les différentes Académies sont intervenues une nouvelle fois le 20 février 2004.

En prévision du procès fixé au 29 juillet 2004, le CODHOS a demandé aux autorités vietnamiennes de veiller à ce que celui-ci se déroule dans le respect des règles internationales de procédure, qui prévoient notamment un procès juste, équitable, public, et un tribunal impartial et indépendant. Le CODHOS a également insisté sur l'importance du fait que le Docteur Nguyen Dan Que puisse préparer sa défense avec l'assistance d'un avocat qu'il aura choisi, conformément à l'article 14 (3) (b) de la Convention internationale sur les droits civils et politiques.

Le 29 juillet 2004, le Docteur Nguyen Dan Que a été condamné à une peine de 30 mois d'emprisonnement. Pour protester contre cette décision, le Président du Réseau International, Torsten Wiesel, a écrit aux autorités vietnamiennes le 02 août 2004, et François Jacob le 25 août 2004.

Le 31 janvier 2005, le gouvernement vietnamien a annoncé que le Docteur Nguyen Dan Que venait d'être libéré de prison suite à une amnistie.

ANNEXE

Rapport d'activité du CODHOS pour l'année 2005

Rapport d'activité du CODHOS pour l'année 2005

Correspondants	Objet	Réponse
CHR aux membres du CODHOS, le 02 février 2005. Vietnam.	Libération du Dr. Nguyen Dan Que le 31 janvier 2005, suite à une amnistie du gouvernement vietnamien.	
Mme David-Jougneau, Comité Bandazhevsky, aux membres du CODHOS, le 21 février 2005. Biélorussie	Informations récentes sur la situation du Pr. Yuri Bandazhevsky et demande d'intervention en sa faveur auprès des autorités biélorusses.	Lettre de protestation adressée par F. Jacob au gouvernement biélorusse, le 09 mars 2005.
CHR aux membres du CODHOS, le 08 mars 2005. Cuba	Demande d'une nouvelle intervention en faveur de 8 scientifiques cubains, détenus depuis le printemps 2003 et condamnés à des peines allant de 10 à 25 ans d'emprisonnement.	Lettre de protestation adressée par F. Jacob au gouvernement cubain, le 11 mars 2005.
CHR aux membres du CODHOS, le 14 mars 2005. Libye	Demande d'intervention en faveur de cinq infirmières bulgares et d'un médecin palestinien condamnés à mort en mai 2004, et pour lesquels la Cour suprême de Libye statuera en appel le 29 mars 2005.	Lettre de protestation adressée par F. Jacob au gouvernement libyen, le 16 mars 2005.
CHR aux membres du CODHOS, le 23 mars 2005. Chine	Fin de la surveillance permanente dont le Dr. Jiang Yanyong faisait l'objet depuis juillet 2004. Il avait été mis arbitrairement en détention pendant 45 jours en juin 2004 après avoir adressé deux lettres aux autorités chinoises dans lesquelles il rappelait les événements de Tiananmen, puis avait été libéré mais placé sous contrôle en juillet 2004.	
CHR aux membres du CODHOS, le 31 mars 2005. Libye	La Cour suprême de Libye se prononcera le 31 mai 2005 sur l'appel interjeté par cinq infirmières bulgares et un médecin palestinien condamnés à mort en mai 2004. L'audience devait avoir lieu le 29 mars, mais a été reportée.	
E. Baulieu à F. Jacob, le 02 mai 2005.	Transmission d'un appel du Pr. Moncef Ben Salem, mathématicien tunisien.	

Réseau International aux membres du CODHOS, le 08 juin 2005. Libye	Report au 15 novembre 2005 de l'audience en appel initialement prévue le 31 mai devant la Cour suprême de Libye dans l'affaire des professionnels de santé accusés d'avoir sciemment inoculé le VIH à 426 enfants.	Lettre de F. Jacob au gouvernement de Libye pour demander que le procès se déroule dans des conditions conformes aux règles internationales de procédure, le 05 septembre 2005.
CHR aux membres du CODHOS, le 08 juin 2005.	Transmission pour information du rapport annuel 2005 du Comité des droits de l'homme de la National Academy of Sciences.	
C. Corillon aux membres du Réseau International, le 11 juillet 2005.	Les prochaines réunions bisannuelles du Réseau International pourraient être organisées en 2007 par l'Académie des Sciences du Sri Lanka et en 2009 par l'Académie des Sciences du Maroc.	
CHR aux membres du CODHOS, le 12 juillet 2005. Myanmar	Libération du Dr.Khin Zaw Win, dentiste du Myanmar, emprisonné depuis juillet 1994 pour avoir critiqué de façon non violente le gouvernement du Myanmar.	
CHR aux membres du CODHOS, le 12 juillet 2005. Myanmar	Demande d'intervention en faveur de deux docteurs prodémocrates condamnés en 1997 à une peine de 7 ans d'emprisonnement et dont la durée de détention a été prolongée arbitrairement à plusieurs reprises.	Lettre de F. Jacob aux autorités du Myanmar, le 28 juillet 2005.
CHR à l'ensemble de ses correspondants, le 19 juillet 2005.	Le Réseau International demande l'aide de ses correspondants pour trouver un poste au sein d'une université américaine au Dr.Hadi Hadizadeh, physicien iranien. Celui-ci avait un poste à l'université de l'Ohio, mais il prendra fin en octobre 2005. S'il retourne en Iran, il risque d'être arrêté et mis en détention pour avoir dans le passé œuvré en faveur de réformes démocratiques en Iran.	
C. Corillon aux membres du Réseau International, le 16 août 2005. Biélorussie	Libération conditionnelle le 05 août 2005 du Pr. Yuri Bandazhevsky, physicien biélorusse condamné en 1999 à une peine de 8 ans d'emprisonnement.	
C. Corillon aux membres du Comité exécutif du Réseau, le 26 août 2005. Proche-Orient	Appel de Sari Nusseibeh. Plusieurs centaines de professeurs et plusieurs milliers d'élèves de la communauté palestinienne ne peuvent avoir accès aux écoles situées à Jérusalem Est en raison du mur de sécurité construit par les autorités israéliennes.	Lettre du Comité exécutif du Réseau au Premier Ministre israélien, le 1 ^{er} septembre 2005. Lettre du Président de l'Académie des Sciences, le 21 septembre 2005.

CHR aux membres du CODHOS, le 12 octobre 2005. Guatemala	Demande d'intervention en faveur de deux médecins légistes, Fredy Peccerelli et Omar Giron de León, qui reçoivent des menaces de mort de façon répétée.	Lettre de F. Jacob aux autorités du Guatemala pour demander la protection de ces deux scientifiques, le 21 octobre 2005.
F. Jacob aux autorités du Myanmar, le 21 octobre 2005. Myanmar	Nouvelle intervention en faveur de deux docteurs prodémocrates condamnés en 1997 à une peine de 7 ans d'emprisonnement et dont la durée de détention a été prolongée arbitrairement à plusieurs reprises.	
CHR aux membres du CODHOS, le 04 novembre 2005. Ethiopie	Demande d'intervention en faveur de Mesfin Woldemariam et Berhanu Nega, scientifiques détenus depuis le 1 ^{er} novembre 2005 pour avoir protesté publiquement contre les élections.	Lettre de F. Jacob aux autorités éthiopiennes, le 16 novembre 2005.
R. A Da Silveira à F. Jacob, le 07 novembre 2005. Iran	Demande d'intervention en faveur des étudiants de la communauté baha'ie d'Iran qui sont, depuis 1980, privés d'accès à l'enseignement supérieur.	Lettre de F. Jacob aux autorités iraniennes, le 16 novembre 2005.
CHR aux membres du CODHOS, le 18 novembre 2005. Syrie	En novembre 2005, une amnistie du Président syrien a permis la libération du Dr. Abd al-Aziz al-Khayyir, du Dr. Haythem Muhammed Yasin al-Hamwi, et de Mu'atez Muhammed Zuheyr Murad.	
CHR aux membres du CODHOS, le 18 novembre 2005. Syrie	Demande d'intervention en faveur du Dr. Walid al-Bunni, de Aref Dalila et de Fawwaz Tello, détenus en Syrie depuis 2001.	Lettre de F. Jacob aux autorités syriennes, le 18 novembre 2005.
Médias internationaux, le 25 décembre 2005 Libye	Lors de l'audience en appel, la Cour suprême de Libye a annulé la décision de condamnation à mort prononcée par la Cour criminelle de Benghazi en mai 2004 à l'encontre de 5 infirmières bulgares et d'un médecin palestinien accusés d'avoir sciemment inoculé le VIH à 426 enfants, et a renvoyé l'affaire devant le tribunal pénal de Benghazi. Un nouveau procès devrait s'ouvrir prochainement	
CHR aux membres du CODHOS, le 27 décembre 2005. Ethiopie	Nouvelle demande d'intervention en faveur de Mesfin Woldemariam et Berhanu Nega, scientifiques éthiopiens détenus depuis le 1 ^{er} novembre 2005 pour avoir protesté publiquement contre les élections générales en Ethiopie.	F. Jacob a adressé une nouvelle lettre de protestation aux autorités éthiopiennes, le 06 janvier 2006.

Sommaire

Présentation du Comité de Défense des Hommes de Sciences	2
Présentation du Réseau International des Droits de l'Homme	3
Composition du CODHOS	4
Interventions du CODHOS en 2005	5
• Biélorussie	6
• Chine	8
• Cuba	9
• Éthiopie	12
• Guatemala	13
• Libye	14
• Myanmar	15
• Syrie	17
• Vietnam	19
Annexe	21
• Rapport d'activité du CODHOS pour 2005	22